

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2017-080</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Second projet de règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C700 Établissements hôteliers dans la zone M2580 – secteur Lévis)</b>
<b>Date : Le 9 mars 2017</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le 7 mars 2017, la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) tenait une assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Desjardins relativement au Projet de règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement. Ce projet de règlement vise à ajouter la classe d'usages C700 Établissements hôteliers dans la zone M2580 (Annexe1).

Aucune question, ni commentaire n'a été formulé.

### **Recommandation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA) (Résolution CCUA-2017-00-33)**

Pour faire suite à l'assemblée publique de consultation datée du 7 mars 2017 tenue dans le cadre de ce projet de règlement, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Annexe 2), sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-01-47 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 13 février 2017.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts	Impacts	2017	2018	2019
-------	---------	------	------	------

N/A

Conformément au Règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE- \_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV- \_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Numéro du projet PTI : _____	Montants _____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire \_\_\_\_\_

*SD.*

Date : 2017/03/09

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-01-47.

Liste des pièces jointes :

Annexe 1 : Plans de localisation

Annexe 2 : Second projet de règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Préparé par : <i>[Signature]</i>		Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Sylvain Dionne, stagiaire urbaniste			
Recommandé par :			
Yves Thériault, gestionnaire de projets corporatifs			
<i>[Signature]</i>			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction : <i>[Signature]</i>		Date : 2017/03/09	

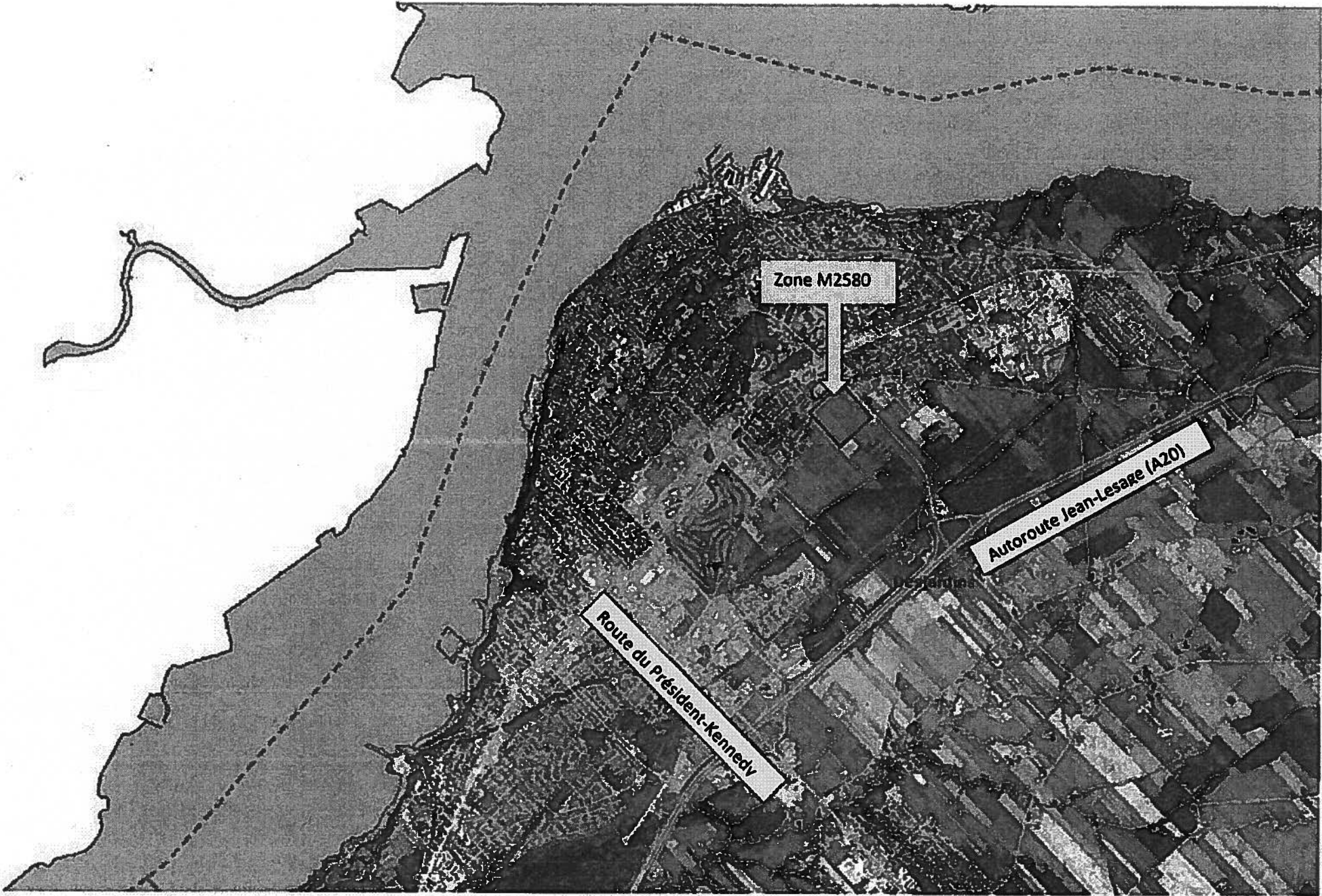
**COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

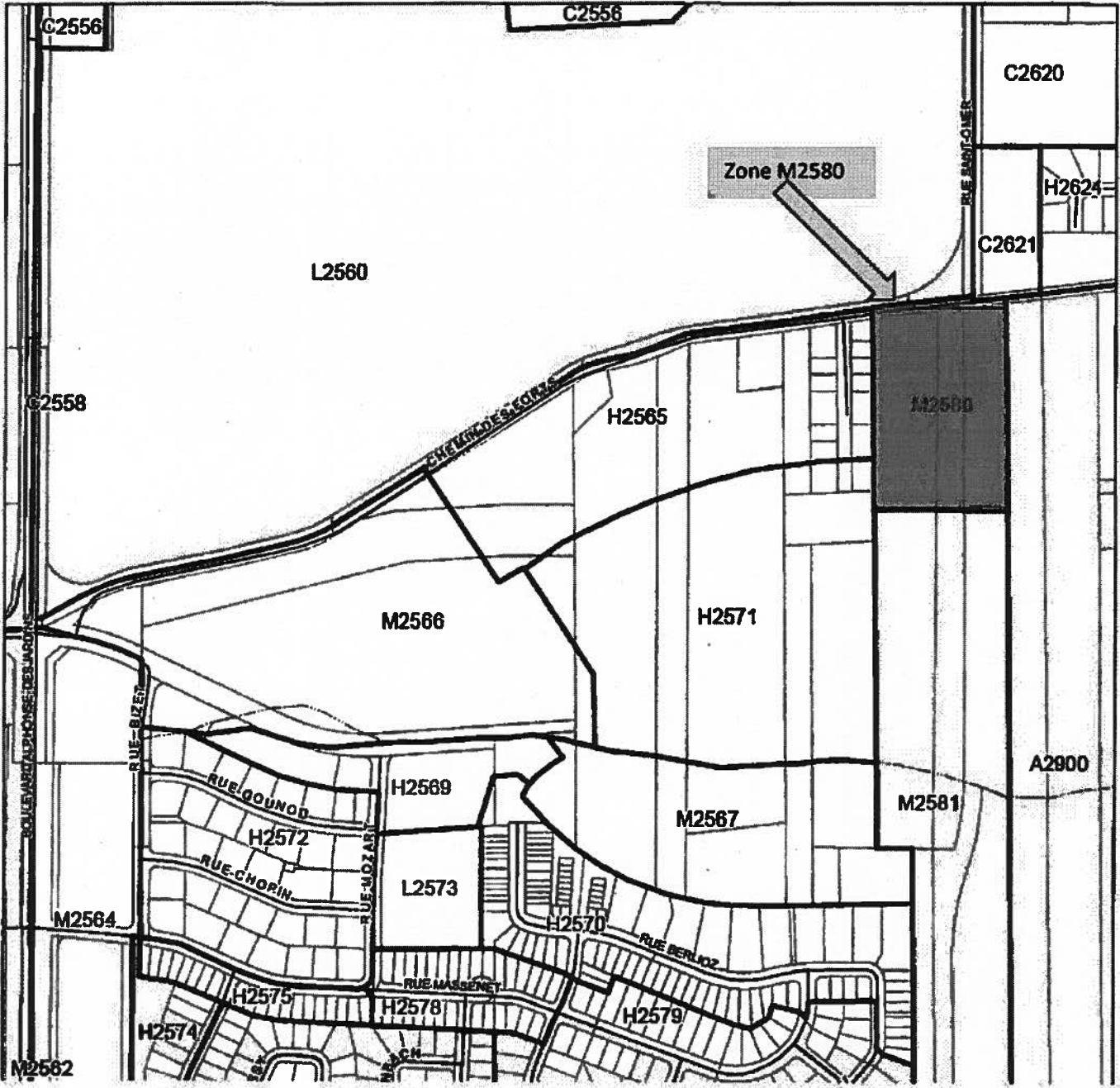
---



---

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : 2017/03/10







Conseil de la Ville

---

Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications applicable à la zone M2580**

La grille des spécifications applicable à la zone M2580, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usages C700 Établissements hôteliers et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'Annexe A du présent règlement.

---

Gilles Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière par intérim



Usage principal						Terrain desservi			Bâtiment principal						Implantation					
Usage autorisé	Nombre min. de logement ou de chambre	Nombre max. de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m <sup>2</sup> )	Superficie max. de plancher (m <sup>2</sup> )	Largeur min. terrain (m)	Profondeur min. terrain (m)	Superficie min. terrain (m <sup>2</sup> )	Superficie d'occup. au sol min. (m <sup>2</sup> )	Superficie d'occup. au sol max. (m <sup>2</sup> )	Hauteur min. étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge recul avant min. (m)	Marge recul avant max. (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul arrière min. (m)	Marge recul arrière (%)
C700						30	60	1800			3				6		4	4	9	

Usage spécifiquement permis		<b>Note terrain</b>	<b>Note bâtiment</b>	<b>Note implantation</b>
Usage spécifiquement prohibé				
<b>Note usage</b>				